



# Synthèse de la qualité de l'eau en 2018

---

## COMMUNE DE CORBREUSE

### Bilan de la qualité de l'eau

L'eau distribuée en 2018 est restée **conforme** aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés.

Il a été constaté, de façon ponctuelle au niveau d'un des captages, une eau incrustante ainsi qu'un dépassement du paramètre turbidité mais ces non conformités ne se retrouvent pas en distribution où l'eau est un mélange des deux captages.

### Bilan de la situation administrative des captages alimentant la commune

Les procédures de protection des captages de Corbreuse sont terminées. Les prescriptions de l'arrêté préfectoral doivent être vérifiées régulièrement et intégrées au Plan Local d'Urbanisme.



### Conclusion sanitaire

### Indicateur global de qualité

2018

**L'eau distribuée a été conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physicochimiques analysés, compte tenu des connaissances scientifiques actuelles.**

# A

A : Eau de Bonne qualité

B : Eau sans risque pour la santé, ayant fait l'objet de non conformités limitées

C : Eau de qualité insuffisante, ayant pu faire l'objet de limitations de consommation

D : Eau de mauvaise qualité, ayant pu faire l'objet d'interdictions de consommation

Historique de l'indicateur global de qualité : 2017=A

L'indicateur global de qualité prend en compte les 31 paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité de l'eau. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus défavorable.

Paramètres principaux	Indicateur de qualité	Détails des résultats d'analyses pour l'année 2018
<b>BACTERIOLOGIE</b>		
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Limite de qualité : Absence exigée.	A	Nombre de contrôles : 8 Tous les contrôles sont conformes.
<b>NITRATES</b>		
Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Limite de qualité : 50 mg/l	A	Nombre de contrôles : 2 Moyenne : 19,0 mg/L Maximum : 19.1 mg/L
<b>FLUOR</b>		
Oligo-élément naturellement présent dans le sol et dans l'eau. Limite de qualité : 1,5 mg/l <i>Le fluor joue un rôle dans la prévention des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire, il convient de consulter un professionnel de santé.</i>	A	Nombre de contrôles : 1 Valeur mesurée : 0,07 mg/L
<b>PESTICIDES</b>		
Substances chimiques utilisées, le plus souvent, pour protéger les cultures ou pour désherber. Limites de qualité : 0,1 µg/l pour chaque substance ; 0,03 µg/l pour aldrine, dieldrine et heptachlore époxy ; 0,5 µg/l toutes substances confondues.	A	Nombre de contrôles : 1 Valeur maximale pour toutes les molécules analysées : 0
<b>DURETE</b>		
Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. La dureté s'exprime en degré français (°f). Il n'y a pas de limite de qualité pour ce paramètre.	Pas d'indicateur de qualité en l'absence de limite de qualité	Nombre de contrôles : 2 Moyenne : 28,0 °f Maximum : 28,0 °f <b>Eau moyennement calcaire</b>

#### Origine de l'eau

Eau d'origine souterraine. Le réseau est alimenté par l'installation de traitement de :

TTP MELANGE CORBREUSE

qui traitent l'eau provenant de 2 captage(s).

CAPT.CORBREUSE 1

CAPT.LES YEBLES (CORBREUSE)

La gestion est assurée par SI D'ABLIS (78)

#### Contrôles sanitaires réglementaires

L'Agence régionale de santé est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. En 2018 :

- 12 prélèvements physicochimiques,  
- 8 prélèvements bactériologiques ont été réalisés.

Plus de 400 paramètres différents ont été analysés.

#### CONSEILS



**Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.**



**Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude.**



**Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.**



**Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer. Si la saveur ou la couleur est inhabituelle, signalez-le à votre distributeur d'eau (Voir facture).**

Si vous êtes intéressés pour faire analyser gratuitement l'eau de votre robinet, appelez la Délégation départementale.

Les résultats d'analyses de la qualité de l'eau sont disponibles sur Internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)  
ou sur : <http://www.ars.iledefrance.sante.fr/Le-contrôle-sanitaire-de-l-eau.104693.0.html>

Voir aussi : <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/eau-du-robinet-comment-sinformer-sur-sa-qualite>



# RESULTATS des AGREGATS LOGIQUES PARAMETRIQUES- Synthèses

Année : 2018

UDL : 091000143 **CORBREUSE**

Chimie			Bactériologie				
Nb. PLV chimie	AGR - STATS - Nb NCF chimie	% an. Non conforme Chim.	% int. an. Non conf Chimie	Nb Analyse PLV Bactério.	AGR - STATS - Nb NCF bact	AGR - STATS - % annuel NCF bactério	AGR - STATS - % inter ann. NCF bact
12	0	0,00	0,00	8	0	0,00	0,00

Nb Paramètres analysés

39

INS - Code natic	INS - Nom(INS amont sans ABA)	AMONT - INS - C	AMONT - INS - Nom	AMON
091000143	CORBREUSE	091000072	CAPT.CORBREUSE 1	CAP
091000143	CORBREUSE	091000073	CAPT.LES YEBLES (CORBREUSE)	
	Nombre:	2		CAP

INS - Code natic	INS - Nom(INS amont sans ABA)	AMONT - INS - C	AMONT - INS - Nom	AMON
091000143	CORBREUSE	091000699	TTP MELANGE CORBREUSE	TTP
	Nombre:	1		TTP

Nombre:	3
---------	---

Teneur en OHV nulle ou faible

I prélèvement(s) :  
valeur : 0,0 µg/L





Code du paramètre	AMPA	ANTHRAQ	ATRZ	ATRZMET	BA	BTZ
Nom	AMPA	ANTHRAQUINONE (PESTICIDE)	ATRAZINE	ATRAZINE ET SES MÉTABOLITES	BARYUM	BENTAZONE
Unité	µg/L	µg/L	µg/L	µg/L	mg/L	µg/L
Date modification	10/05/2019	10/05/2019	10/05/2019	10/05/2019	10/05/2019	10/05/2019
LQ Min						
LQ Max	0,10	0,10	0,10	0,50		0,10
LR Min						
LR Max					0,70	
Moyenne UDL (= <AGR - Valeur>)	0,000	0,000	0,000	0,000	0,040	0,000
Nb. PLV	1	1	1	1	1	1
Nb PLV Non conf	0	0	0	0	0	0
% an. PLV Non conf	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Valeur Max du paramètre pour tous les agrégats intermédiaires calculés (= <AGR - Valeur max>)	0,000	0,000	0,000	0,000	0,040	0,000
Valeur Min du paramètre pour tous les agrégats intermédiaires calculés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,04	0,00
Valeur maximum absolue pour l'ensemble des installations de l'UDL correspondant au résultat le plus haut détecté parmi tous les prélèvements réalisés sur les installations prises en compte pour le calcul de l'Agrégat logique (= <AGR - Valeur mesurée max>)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,040	0,0
Valeur minimale absolue pour l'ensemble des installations de l'UDL correspondant au résultat le plus bas détecté parmi tous les prélèvements réalisés sur les installations prises en compte pour le calcul de l'Agrégat logique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,040	0,0
#-compar valeur pest au max	1,00	1,00	1,00	1,00	0	1,00
#-Vmax des max pesticides (=Max(<AGR - Valeur mesurée max> Où (<#-param pesticides>=1)))	0,000	0,000	0,000			0,000

Code du paramètre	CALCOC2	CYANZ	DIU	ECOLI	EPOXCZ	ETDMR
Nom	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	CYANAZINE	DIURON	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	EPOXYCONAZOLE	ETHIDIMURON
Unité	SANS OBJET	µg/L	µg/L	n/(100mL)	µg/L	µg/L
Date modification	10/05/2019	10/05/2019	10/05/2019	10/05/2019	10/05/2019	10/05/2019
LQ Min						
LQ Max		0,10	0,10	0,00	0,10	0,10
LR Min	1,00					
LR Max	2,00					
Moyenne UDL (= <AGR - Valeur>)	2,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Nb. PLV	1	1	1	8	1	1
Nb PLV Non conf	0	0	0	0	0	0
% an. PLV Non conf	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Valeur Max du paramètre pour tous les agrégats intermédiaires calculés (= <AGR - Valeur max>)	2,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Valeur Min du paramètre pour tous les agrégats intermédiaires calculés	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Valeur maximum absolue pour l'ensemble des installations de l'UDL correspondant au résultat le plus haut détecté parmi tous les prélèvements réalisés sur les installations prises en compte pour le calcul de l'Agrégat logique (= <AGR - Valeur mesurée max>)	2,000	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Valeur minimale absolue pour l'ensemble des installations de l'UDL correspondant au résultat le plus bas détecté parmi tous les prélèvements réalisés sur les installations prises en compte pour le calcul de l'Agrégat logique	2,000	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
#-compar valeur pest au max	0	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
#-Vmax des max pesticides (=Max(<AGR - Valeur mesurée max> Où (<#-param pesticides>=1)))		0,000	0,000		0,000	0,000

Code du paramètre	ETFS	FMG	GPST	ISP	LNR	METACET
Nom	ETHOFUMÉSATE	FLUORURES MG/L	GLYPHOSATE	ISOPROTURON	LINURON	MÉTALDÉHYDE
Unité	µg/L	mg/L	µg/L	µg/L	µg/L	µg/L
Date modification	10/05/2019	10/05/2019	10/05/2019	10/05/2019	10/05/2019	10/05/2019
LQ Min						
LQ Max	0,10	1,50	0,10	0,10	0,10	0,10
LR Min						
LR Max						
Moyenne UDL (= <AGR - Valeur>)	0,000	0,070	0,000	0,000	0,000	0,000
Nb. PLV	1	1	1	1	1	1
Nb PLV Non conf	0	0	0	0	0	0
% an. PLV Non conf	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Valeur Max du paramètre pour tous les agrégats intermédiaires calculés (= <AGR - Valeur max>)	0,000	0,070	0,000	0,000	0,000	0,000
Valeur Min du paramètre pour tous les agrégats intermédiaires calculés	0,00	0,07	0,00	0,00	0,00	0,00
Valeur maximum absolue pour l'ensemble des installations de l'UDL correspondant au résultat le plus haut détecté parmi tous les prélèvements réalisés sur les installations prises en compte pour le calcul de l'Agrégat logique (= <AGR - Valeur mesurée max>)	0,0	0,070	0,0	0,0	0,0	0,0
Valeur minimale absolue pour l'ensemble des installations de l'UDL correspondant au résultat le plus bas détecté parmi tous les prélèvements réalisés sur les installations prises en compte pour le calcul de l'Agrégat logique	0,0	0,070	0,0	0,0	0,0	0,0
#-compar valeur pest au max	1,00	0	1,00	1,00	1,00	1,00
#-Vmax des max pesticides (=Max(<AGR - Valeur mesurée max> Ou (<#-param pesticides>=1)))	0,000		0,000	0,000	0,000	0,000

Code du paramètre	NO3	PESTOT	PH	PRPZ	SE	SMZ
Nom	NITRATES (EN NO3)	TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	PH	PROPYZAMIDE	SÉLÉNIUM	SIMAZINE
Unité	mg/L	µg/L	unité pH	µg/L	µg/L	µg/L
Date modification	10/05/2019	10/05/2019	10/05/2019	10/05/2019	10/05/2019	10/05/2019
LQ Min						
LQ Max	50,00	0,50		0,10	10,00	0,10
LR Min			6,50			
LR Max			9,00			
Moyenne UDL (= <AGR - Valeur>)	19,000	0,000	7,417	0,000	0,000	0,000
Nb. PLV	2	1	8	1	1	1
Nb PLV Non conf	0	0	0	0	0	0
% an. PLV Non conf	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Valeur Max du paramètre pour tous les agrégats intermédiaires calculés (= <AGR - Valeur max>)	19,000	0,000	7,417	0,000	0,000	0,000
Valeur Min du paramètre pour tous les agrégats intermédiaires calculés	19,00	0,00	7,42	0,00	0,00	0,00
Valeur maximum absolue pour l'ensemble des installations de l'UDL correspondant au résultat le plus haut détecté parmi tous les prélèvements réalisés sur les installations prises en compte pour le calcul de l'Agrégat logique (= <AGR - Valeur mesurée max>)	19,100	0,0	7,580	0,0	0,0	0,0
Valeur minimale absolue pour l'ensemble des installations de l'UDL correspondant au résultat le plus bas détecté parmi tous les prélèvements réalisés sur les installations prises en compte pour le calcul de l'Agrégat logique	18,900	0,0	7,300	0,0	0,0	0,0
#-compar valeur pest au max	0	1,00	0	1,00	1,00	1,00
#-Vmax des max pesticides {=Max(<AGR - Valeur mesurée max> Où (<#-param pesticides>=1))}				0,000		0,000

Code du paramètre	SO4	STRF	TCEY	TCEYTCL	TCLEY	TEAU
Nom	SULFATES	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	TETRACHLOROÉTHYLÈN+TRICHLOROÉTHYLÈN	TRICHLOROÉTHYLÈNE	TEMPÉRATURE DE L'EAU
Unité	mg/L	n/(100mL)	µg/L	µg/L	µg/L	°C
Date modification	10/05/2019	10/05/2019	10/05/2019	10/05/2019	10/05/2019	10/05/2019
LQ Min						
LQ Max		0,00	10,00	10,00	10,00	
LR Min						
LR Max	250,00					25,00
Moyenne UDL (= <AGR - Valeur>)	21,050	0,000	0,000	0,000	0,000	12,825
Nb. PLV	2	8	1	1	1	8
Nb PLV Non conf	0	0	0	0	0	0
% an. PLV Non conf	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Valeur Max du paramètre pour tous les agrégats intermédiaires calculés (= <AGR - Valeur max>)	21,050	0,000	0,000	0,000	0,000	12,825
Valeur Min du paramètre pour tous les agrégats intermédiaires calculés	21,05	0,00	0,00	0,00	0,00	12,83
Valeur maximum absolue pour l'ensemble des installations de l'UDL correspondant au résultat le plus haut détecté parmi tous les prélèvements réalisés sur les installations prises en compte pour le calcul de l'Agrégat logique (= <AGR - Valeur mesurée max>)	21,100	0,0	0,0	0,0	0,0	20,000
Valeur minimale absolue pour l'ensemble des installations de l'UDL correspondant au résultat le plus bas détecté parmi tous les prélèvements réalisés sur les installations prises en compte pour le calcul de l'Agrégat logique	21,000	0,0	0,0	0,0	0,0	8,800
#-compar valeur pest au max	0	1,00	1,00	1,00	1,00	0
#-Vmax des max pesticides (=Max(<AGR - Valeur mesurée max> Où (<#-param pesticides>=1)))						

Code du paramètre	TERBU	TH	TURBNFU	39	
Nom	TERBUTRYNE	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	TURBIDITE NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU		
Unité	µg/L	°f	NFU		
Date modification	10/05/2019	10/05/2019	10/05/2019		
LQ Min					
LQ Max	0,10				
LR Min					
LR Max			2,00		<b>Maximum:</b>
Moyenne UDL (= <AGR - Valeur>)	0,000	27,960	0,221	<b>98,75</b>	<b>27,960</b>
Nb. PLV	1	2	10	<b>10</b>	
Nb PLV Non conf	0	0	0		
% an. PLV Non conf	0%	0%	0%		
Valeur Max du paramètre pour tous les agrégats intermédiaires calculés (= <AGR - Valeur max>)	0,000	27,960	0,221		
Valeur Min du paramètre pour tous les agrégats intermédiaires calculés	0,00	27,96	0,22		
Valeur maximum absolue pour l'ensemble des installations de l'UDL correspondant au résultat le plus haut détecté parmi tous les prélèvements réalisés sur les installations prises en compte pour le calcul de l'Agrégat logique (= <AGR - Valeur mesurée max>)	0,0	28,020	0,840		
Valeur minimale absolue pour l'ensemble des installations de l'UDL correspondant au résultat le plus bas détecté parmi tous les prélèvements réalisés sur les installations prises en compte pour le calcul de l'Agrégat logique	0,0	27,900	0,0		
#-compar valeur pest au max	1,00	0	0		
#-Vmax des max pesticides (=Max(<AGR - Valeur mesurée max> Où (<#-param pesticides>=1)))	0,000				

